

Programme

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

La formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) permet d'acquérir les connaissances nécessaires à une action de secours et de prévention dans le monde du travail, et être inscrit sur la liste opérationnelle des SST de l'entreprise.

La formation est conforme au référentiel SST de l'INRS, et certifiée selon les critères d'évaluation définis par l'INRS.

Il sera délivré une carte SST. La formation initiale est suivie d'un maintien et actualisation des compétences (MAC) tous les 24 mois.

Durée : 14.00 heures (2.00 jours)

En présentiel

Public cible

- Tout salarié ou chef d'entreprise souhaitant acquérir le titre de SST au sein de son entreprise.

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

- Identifier les dangers au sein de l'entreprise
- Eviter les accidents de travail et maladies professionnelles
- Effectuer les gestes de premiers secours en situation d'accident.

Contenu de la formation

Suivant le référentiel technique et pédagogique du sauveteur secouriste du travail en vigueur :

- Se situer en tant que SST dans son entreprise
 - Le SST et la santé au travail : son rôle, les définitions et indicateurs, le cadre juridique
- L'application de ses compétences SST à la prévention dans l'entreprise :
 - Les interlocuteurs internes et externes à l'entreprise en matière de prévention
 - Les mesures de prévention
 - Accidents et maladies professionnelles
 - La description d'une situation dangereuse
 - Le plan d'action prévention
- La conduite à tenir en cas d'accident :
 - Le plan d'intervention du SST
 - La protection : repérer les situations dangereuses et supprimer le danger, les dégagements d'urgence, les mesures de protection, l'alerte aux population, protection COVID-19
 - Examiner la victime : déceler une urgence vitale
 - Faire alerter ou alerter : les moyens d'alerte, les numéros d'urgence, le message d'alerte
 - Secourir : une victime qui saigne abondamment, une victime qui s'étouffe, une victime qui se plaint de malaise, se plaint de brûlures, d'une douleur empêchant certains mouvements, d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, une victime qui ne répond pas mais respire, ou ne répond pas et ne respire pas.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formation, encadrement et accompagnement par un(e) Formateur/Formatrice qualifié(e).

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Etude de cas concret et exercices pratiques de mise en situation
- Echange, partage d'expériences entre les participants
- Quizz en salle
- Mise à disposition d'un livret de formation et plan d'intervention SST à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation/positionnement pré-formation
- Contrôle continu via des exercices et quizz
- Feuilles de présence, émargement par demi-journée.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Délivrance d'une attestation de formation

Modalités d'obtention

- Epreuve certificative portant sur une mise en situation d'un cas concret et quizz
- Evaluation selon la grille critériée de l'INRS
- Remise du certificat (carte SST) à l'issue de la formation si réussite

Durée de validité : 24 mois

Informations complémentaires

Effectif

Mini : 4 pers. / Maxi : 10 pers.

Accessibilité

Tout public dont PSH et PMR

Référent Handicap : Mme Patricia Hernandez